

Ville de Brownsburg-Chatham
Province de Québec



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 197-04-2022

Prenez avis que :

Le Règlement numéro **197-04-2022** amendant le règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier les dispositions sur les allées d'accès communes, les espaces de stationnement ainsi que de créer et modifier des zones adopté par le conseil municipal le 7 juin 2022, est entré en vigueur le 27 juillet 2022, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 29 juillet 2022.


Mélanie Ladouceur
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélanie Ladouceur, assistante-greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 29 juillet 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 29^e jour de juillet 2022.


Mélanie Ladouceur
Assistante-greffière